



Le SNUipp-FSU 85

à
Monsieur le Député

La Roche sur Yon, le lundi 8 octobre 2018

Objet : situation des Accompagnant.e.s des Elèves en Situation de Handicap (AESH).

Monsieur le Député,

Comme vous le savez, la loi de 2005 sur le handicap oblige la scolarisation des enfants en situation de handicap. Cette loi indique que, selon la situation de l'enfant, une aide peut être apportée par la présence d'un.e auxiliaire de vie scolaire.

En Vendée, le nombre de ces personnels dépasse les 700. Leur statut est de deux types : contrat aidé pour près de 400 personnes et contrat de droit public pour

Dans le 1^{er} cas, le contrat d'un an impose un temps de travail de 20 heures hebdomadaires rémunéré 679 €. Le contrat est renouvelable une fois (sauf pour les personnes de plus de 50 ans ou RQTH). Le contrat s'arrête parfois au 30 juin pour reprendre au 1^{er} septembre...

Dans le 2nd cas, le contrat de droit public est signé chaque année, pour un an, et renouvelé pendant 6 ans avant qu'un CDI soit proposé !!! Quel parcours pour une rémunération équivalente au contrat aidé voire inférieure du fait des cotisations sociales.

Vous comprendrez que la situation globale des conditions d'embauche de ces personnes ne permet pas de mener correctement les obligations que la loi de 2005 impose. À cette rentrée scolaire, ce sont 180 enfants qui n'avaient pas d'accompagnement sans connaître également, ceux qui n'ont pas l'accompagnement à la hauteur de la notification de la MDPH.

Aussi, la situation économique de ces personnels reste scandaleuse. Comment expliquer que l'Etat lui-même valide une rémunération d'agents sous le seuil de pauvreté devant remplir des missions complexes au service d'écoliers handicapés ? Comment expliquer l'absence quasi-totale de formations ?

Le refus d'aborder cette question dans le cadre d'un travail parlementaire choque profondément la communauté éducative et plus largement. Les accompagnants d'enfants handicapés, les enseignants, les familles concernées sont extrêmement sensibles à l'évolution de ce dossier. La posture de la majorité parlementaire reste inaudible et inacceptable.

.../...

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale évoque le « *chemin* » déjà pris par le gouvernement sur ce point mais il est inconcevable qu'aucune feuille de route ne soit perceptible, que ces personnels et leurs missions soient laissés en souffrance, qui plus est lorsque des propositions voient le jour.

Nous souhaitons connaître, Monsieur le Député, les raisons qui vous ont conduit à refuser le débat sur ce sujet et les éléments que vous porterez au sein du parlement. Nous sommes disposés à vous rencontrer si vous le souhaitez.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Député, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la FSU de Vendée,
Jean-Jacques BOBIN,



Secrétaire départemental